

INSTITUT PROVINCIAL DES ARTS ET MÉTIERS DU CENTRE Implantation La Louvière

Rue Paul Pastur 1 - 7100 LA LOUVIÈRE Tél. 064/22 22 80

Courriel: secretariat.amll@hainaut.be - Site: www.jetudie.be/ipam Plate-forme: http://ecampus.hainaut-promsoc.be

Madame, Monsieur, Cher.e étudiant.e,

Vous vous êtes inscrit.e dans un cours de langue dans notre institut et nous vous en remercions.

Apprendre une langue, c'est avant tout apprendre à écouter, parler, converser, lire et écrire dans cette langue... Bref, c'est apprendre à communiquer, et ce, dans divers registres de la vie quotidienne.

Vous développerez ainsi des compétences qui vous permettront, par exemple, de :

- parcourir un folder, lire un menu, un mail, un article de presse ;
- visiter des sites web dans la langue étudiée ;
- écouter des informations dans la langue cible (document audio, clip, journal télévisé, reportage, etc.);
- vous exprimer dans des situations courantes, par exemple lors d'un séjour à l'étranger (demander votre chemin, passer une commande au restaurant, réserver une chambre, une voiture, etc.);
- téléphoner et répondre à un appel téléphonique ;
- rédiger un mémo, un mail, un courrier, tant dans le cadre professionnel que dans la sphère privée ;
- vous ouvrir à d'autres cultures et d'autres manières de penser ;
- etc.

Vous serez l'acteur.rice principal.e de votre formation. En effet, contrairement à certaines idées reçues, l'apprentissage d'une langue demande un <u>investissement personnel et régulier</u> de la part de l'apprenant.e. Dès lors, les progrès, que vous accomplirez ne dépendront pas seulement du savoir-faire de votre professeur.e, ils dépendront aussi et surtout de vous.

Votre cours s'articulera autour de plusieurs activités de communication langagière, dont le nombre et le contenu dépendent du type et du niveau de l'unité d'enseignement (UE) que vous avez choisie.

Les compétences que vous devrez maîtriser à l'issue de la formation concernent :

- la compréhension de l'écrit ;
- la compréhension de l'oral ;
- la production orale en continu ;
- la production orale en interaction ;
- la production écrite.

Néanmoins, ces capacités langagières varient en fonction du dossier pédagogique de l'UE (voir tableau ci-dessous).

Correspondances des unités d'enseignement avec le C.E.C.R.L. ¹					
C	ECRL	UE 120 périodes	UE 40 périodes	UE 80 périodes	CECRL
A1		Langue: niveau élémentaire UE1	Initiation à la langue en situation – UE1 Initiation à la langue en situation – UE2 Initiation à la langue en situation – UE3	Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur – UE1	A1
A2		Langue: niveau élémentaire UE2	Initiation à la langue en situation – UE4 Initiation à la langue en situation – UE5 Initiation à la langue en situation – UE6	Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur – UE2	A2
B1	B1.1	Langue: niveau moyen UE3	Langue en situation – UE1 Langue en situation – UE2 Langue en situation – UE3	Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur – UE3	B1
	B1.2	Langue: niveau moyen UE4	Langue en situation – UE4 Langue en situation – UE5 Langue en situation – UE6		
	B1.3	Langue: niveau moyen UE5	Langue: Perfectionnement de l'oral – UE1 Langue: Perfectionnement de l'oral – UE2 Langue: Perfectionnement de l'oral – UE3		
	B1.4	Langue: niveau moyen UE6	Langue: Perfectionnement de l'oral – UE4 Langue: Perfectionnement de l'oral – UE5 Langue: Perfectionnement de l'oral – UE6		
B1		Langue: niveau intermédiaire UE6S		Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur – UE4	B1
		Langue: niveau intermédiaire UE6P			
B2	B.2.1	Langue: niveau avancé UE8		Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur – UE5	B2
	B.2.2	Langue : niveau avancé UE9		Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur – UE6	

¹ Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Au terme de l'UE, vous obtiendrez une attestation de réussite, à certaines conditions :

- être en règle d'un point de vue administratif;
- être assidu.e au cours (présence requise à 80% des séances);
- être présent.e aux séances d'évaluation ;
- atteindre le seuil de réussite (50 %) dans <u>chaque</u> activité de communication langagière.

Pour rappel, l'attestation sanctionnant la réussite d'une UE de langue n'est délivrée à l'étudiant, que s'il obtient au moins 50% dans chaque activité de communication langagière.

En espérant que ces informations vous permettent de mieux comprendre les attentes de vos professeur.e.s, nous vous souhaitons une formation en langue à la fois riche en apprentissages disciplinaires et échanges humains.

La Direction et l'équipe éducative de l'IPAMC de La Louvière
Pour prise de connaissance, le (date)
Signature :

Nom et prénom de l'étudiant en toutes lettres :